

Compte rendu – Session de travail du mardi 17 octobre 2023

Compte rendu de la session de travail tenue par les membres du Conseil de la Ville de Trois-Rivières le 17 octobre 2023 en présence des journalistes à la salle de la Commission permanente et par visioconférence.

Sont présents les membres suivants : Mme Pascale Albernhe-Lahaie, Mme Geneviève Auclair, M^e François Bélisle, Mme Maryse Bellemare, M. Jonathan Bradley, M. Dany Carpentier, M. Daniel Cournoyer, M. Richard W. Dober, M. Pierre-Luc Fortin, M. Alain Lafontaine, M. Jean Lamarche, M. René Martin, M. Pierre Montreuil et M. Luc Tremblay.

Est absente : Mme Sabrina Roy.

Examen, suivi (sauf huis clos) et approbation du compte rendu de la session de travail ordinaire de la rencontre du 3 octobre 2023

Sujet	<p>Aucune modification n'est apportée au compte rendu de la session de travail ordinaire du 3 octobre 2023.</p> <p>M. Dany Carpentier souhaite en savoir plus sur la prochaine formation sur l'éthique. M. François Vaillancourt répond qu'il attend des offres de services. M^e François Bélisle réitère sa demande que la formation soit donnée en présentiel avec une formatrice ou un formateur et toutes les élues et tous les élus.</p>
Décision : s. o.	
Responsable de l'exécution : s. o.	
Échéancier / suivi : s. o.	
Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.	
Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.	

Analyse des points à l'ordre du jour de la séance publique

Sujet

Des questions sont posées en lien avec les points 1, 2, 3, 7, 11, 12, 13, 15, 16, 29, 30, 33, 41 et 49 de l'ordre du jour.

Plus précisément, au point 1, M^e François Bélisle demande si la Ville aura les moyens de faire appliquer le règlement. M. François Vaillancourt répond que du personnel supplémentaire sera habilité à donner des constats d'infraction durant les périodes de déneigement.

Au point 2, Mme Geneviève Auclair demande s'il est pertinent de repousser certains achats en raison du contexte budgétaire difficile. M^e Yolaine Tremblay répond que le vote porte sur le financement et que les besoins seront précisés au moment où le contrat sera donné. M. Pierre-Luc Fortin demande ce qu'il advient des véhicules mis au rancart. M. François Vaillancourt répond qu'ils sont vendus aux enchères. Mme Pascale Albernhe-Lahaie demande quant à elle s'il est possible d'avoir des véhicules de type camionnette avec Communauto. M. Vaillancourt répond que la Ville essaie de maximiser l'utilisation de Communauto pour les petites voitures. M^e Annie Pagé indique que la Ville pourra se pencher sur la question.

Au point 3, M. Pierre-Luc Fortin demande si l'indexation aura une incidence budgétaire et si d'autres groupes vont la demander. M^e Yolaine Tremblay répond que si le régime de retraite n'est pas déficitaire, la Ville doit accorder l'indexation.

Au point 7, M^e François Bélisle annonce qu'il demandera le vote sur ce point, car la cour municipale n'a pas été retirée du projet et que le projet n'a pas été réduit. Mme Pascale Albernhe-Lahaie propose de retirer et de reporter le point afin que les membres du conseil prennent connaissance du plan fonctionnel et technique (PFT). Elle l'a étudié et souhaite qu'une discussion se tienne sur de nombreux éléments à considérer. M. François Vaillancourt explique d'un PFT est un énoncé des besoins et que par la suite, des plans préliminaires seront préparés. M. Pierre-Luc Fortin demande quant à lui si la présence du Grand Prix a été considérée dans le PFT. M. Vaillancourt répond que c'est le cas. Les membres du conseil discutent du PFT et décident, à la majorité, de conserver le point à l'ordre du jour puisque de nombreuses présentations ont été faites sur les besoins. M. Fortin pose ensuite une question sur l'envoi d'un communiqué avant même que la décision ne soit prise par les membres du conseil. Mme Cynthia Simard explique qu'un communiqué est envoyé dès l'avis de motion afin que l'information provienne de la Ville et non pas des médias.

Au point 11, M. Dany Carpentier demande de proposer sa résolution. M^e François Bélisle demande si des contacts ont été faits auprès des principales grandes villes. M^e Yolaine Tremblay répond qu'elle pourrait envoyer la résolution aux grandes villes ou aux villes ayant un corps de police de niveau 2. M^e Bélisle affirme que si de nombreuses villes font cette demande d'aide financière, le gouvernement va peut-être écouter puisqu'il y a une iniquité que l'Union des municipalités du Québec ne peut défendre. M. Jonathan Bradley rappelle que les articles 71 et 72 de la *Loi sur la police* précisent quelles sont les villes de 50 000 habitants et plus qui doivent être desservies par un corps de police municipal, dont Trois-Rivières. Mme Pascale Albernhe-Lahaie demande ensuite si d'autres sujets vont être présentés au conseil par rapport au quartier général. M^e Annie Pagé répond qu'il y aura les plans et devis ainsi que le contrat de construction. M. Dominic Thibeault indique que malgré l'usage permis dans la zone, des dérogations mineures seront, selon toute vraisemblance, présentées au Comité consultatif d'urbanisme.

Au point 12, Mme Geneviève Auclair demande sous quelle forme le Plan d'orientations politiques (POP) sera rendu public. M. François Vaillancourt répond qu'il sera déposé sur le site Web de la Ville. M. Pierre Montreuil souhaite faire une brève intervention à ce sujet à la séance publique. M^e François Bélisle annonce qu'il se réserve le droit de demander le vote sur le point 12 ou le point 13. M. Dany Carpentier demande si le POP sert de document de travail pour la préparation du budget 2024. M. Vaillancourt répond que ce n'est pas le cas puisque le document n'était pas approuvé au moment des discussions budgétaires. Le POP sera utilisé pour la préparation du budget 2025. M. Luc Tremblay demande pourquoi les membres du conseil n'ont aucune idée du prochain budget. Mme Andréanne Guilbert répond qu'une présentation sera faite à tout le conseil à la rencontre du 5^e mardi du 31 octobre.

Au point 13, M. Pierre-Luc Fortin a l'impression que la direction générale s'est donné le loisir d'interpréter le Plan d'orientations politiques (POP). Il affirme que le rôle de la direction générale consiste à pérenniser l'institution et se questionne sur la gouvernance et le rôle joué par chacun. Il souhaite que le point soit retiré afin d'obtenir l'avis de l'IGOPP sur le plan d'orientation de la direction générale (PODG). M. François Vaillancourt est étonné puisque, selon lui, la question du POP et du PODG est discutée depuis de nombreux mois. Il ajoute que le PODG appartient à la direction générale, qu'il a été synchronisé sur le POP, qu'il « opérationnalise » les orientations du conseil municipal et qu'il n'a aucune connotation politique. M. Fortin réplique qu'il désire obtenir un avis neutre de l'IGOPP puisque selon lui, le consultant embauché n'avait peut-être pas un point de vue neutre et qu'il ne veut pas d'un outil pour ramener les membres du conseil à l'ordre. Ces derniers discutent ensuite de gouvernance, de planification stratégique et des sujets qui n'ont pas été abordés durant l'exercice du POP (par exemple, le 40-55 et l'événementiel).

Au point 15, Mme Pascale Albernhe-Lahaie demande si la Ville a aussi versé des fonds dans le cadre de ce programme. Mme Andréanne Guilbert répond qu'il s'agit de deux contributions différentes.

Au point 16, M. Pierre-Luc Fortin demande s'il y aura vraiment une piscine par logement. M. Robert Dussault répond qu'il s'agit de quatre logements en rangée qui ont chacun leur cour

et leur piscine.

Au point 29, Mme Pascale Albernhe-Lahaie demande si le retrait du caractère public du lot permettra une utilisation résidentielle ou commerciale. M. Dominic Thibeault répond que ce terrain excédentaire qui appartient à la Ville sera vendu à une personne qui souhaite agrandir sa propriété et que la disposition concernant le non-accès vise à s'assurer qu'aucune voie de circulation ne sera aménagée vers une autre rue.

Au point 30, Mme Pascale Albernhe-Lahaie demande si ce projet, situé en plein cœur d'un territoire forestier, laisse une place à la conservation. M. Dominic Thibeault répond que le protocole de développement est conforme au plan directeur adopté par le conseil municipal et que des milieux ont été ciblés à des fins de conservation.

Au point 33, M. Pierre-Luc Fortin demande pourquoi retirer les dates des assemblées publiques. M. Dominic Thibeault répond qu'habituellement, les dates des consultations sont inscrites dans les résolutions, mais que dans certains cas, lorsque le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation décide que le sujet est non recevable, aucune consultation n'est tenue.

Au point 41, M^e François Bélisle demande s'il est encore nécessaire que la Ville se paie une loge. M^e Yolaine Tremblay annonce que le point sera retiré, car la résolution adoptée l'an dernier est encore valide. M. Jean Lamarche précise que la Ville ne paie pas la loge. M^e Annie Pagé ajoute que dans le bail, la Ville s'est réservé une loge.

Au point 49, M^e Yolaine Tremblay explique que la fiche qui a été jointe devait être adoptée par le comité exécutif. Cependant, un cas urgent de congédiement a été présenté, et la fiche a été insérée au point 49.

M. Dominic Thibeault annonce que les points 9, 10, 18 et 19 feront l'objet d'une consultation publique ce soir.

M^e Yolaine Tremblay annonce qu'un point sera ajouté en Affaires nouvelles afin d'approuver une collecte de fonds sur la voie publique pour le comité organisateur des Jeux du Québec.

M. Luc Tremblay affirme que le rapport du vérificateur général est habituellement déposé avant le 30 septembre et demande si le rapport a été déposé. M. François Vaillancourt répond que dès qu'il le recevra, il le transmettra aux membres du conseil municipal.

Décision : Retirer le point 41 de l'ordre du jour de la séance publique. Ajouter un point en Affaires nouvelles.

Responsable de l'exécution : Direction du Greffe, gestion des documents et archives.

Échéancier / suivi : Séance du 17 octobre 2023.

Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : M. Jean Lamarche est de retour à 16 h 16.

Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.

Plan nature du gouvernement du Québec

Sujet	<p>Mme Lauréanne Daneau, directrice générale d'Environnement Mauricie, informe les membres du conseil qu'elle est en tournée pour rencontrer toutes les élues et tous les élus de la Mauricie. En effet, à la suite de la COP15 qui s'est tenue à Montréal en décembre 2022, le gouvernement Legault s'est engagé à adopter un plan nature avant 2030. Ce plan est en cours de rédaction, et des axes ont été ciblés, mais il est encore possible de les influencer. Pour ce faire, il existe trois façons pour se mobiliser dans la région : participer au Rendez-vous de la biodiversité en Mauricie le 19 octobre à Saint-Mathieu-du-Parc, participer à la consultation en ligne sur le site Web d'Environnement Mauricie et adopter une résolution d'engagement, qui représente un engagement symbolique. Mme Daneau rappelle qu'une enveloppe de 650 millions \$ a été annoncée pour la biodiversité. Elle répond ensuite à une question sur l'entrée en vigueur du plan nature. M. Dominic Thibeault propose de préparer une résolution, en collaboration avec M^e Yolaine Tremblay, pour la prochaine séance du conseil ou de discuter de la résolution en comité.</p> <p>Mme Daneau profite de sa présence à la session de travail pour informer les membres du conseil qu'elle souhaite organiser une table ronde sur la qualité de l'air afin de dresser un état des lieux, table ronde destinée aux élues et élus et au grand public, le 26 janvier 2024. Elle ajoute que concernant le parc industriel 40-55, son équipe s'est questionnée sur la suite à donner aux recommandations formulées en avril. Un document a été préparé et sera envoyé aux membres du conseil en fin de journée.</p>
Décision : s. o.	
Responsable de l'exécution : s. o.	
Échéancier / suivi : s. o.	
Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.	
Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.	

Tour de table des présidentes et présidents des comités (partie publique)

Sujet	<p>Table de travail sur le développement social : M. Dany Carpentier résume les sujets discutés à la dernière rencontre : Municipalité alliée contre la violence conjugale et adhésion au mouvement en novembre, rapport de la Direction de la police et journée dédiée à l'itinérance le 6 novembre prochain.</p> <p>Comité Assurer la mobilité durable dans la Ville (CMDV) : M. Pierre Montreuil annonce qu'il a participé à un congrès de l'Association du transport urbain du Québec durant lequel M. Jean-Marc Fournier a affirmé qu'il y a un arrimage nécessaire entre l'aménagement du territoire et la mobilité durable. Il invite ses collègues à assister à la prochaine réunion du CMDV qui présentera le Plan de transport.</p> <p>Comité Animer et soutenir la communauté : M. René Martin présente les sujets discutés à la dernière réunion du comité : bilan de la première cohorte du comité jeunesse et recommandations pour la deuxième cohorte (recommandation favorable), modifications à la formule des Grands prix culturels de Trois-Rivières (recommandation favorable), proposition de chauffer la piscine de l'Île Saint-Quentin, enjeu de l'affichage en français et compte rendu des projets parcs et plein air.</p> <p>Mme Pascale Albernhe-Lahaie souhaite avoir une mise à jour sur la composition du cabinet et sur la mission économique du maire. Mme Andréanne Guilbert répond que les changements au sein du cabinet sont de la régie interne qui relève de son équipe et que la nouvelle ressource se présentera bientôt aux élues et élus. M. Jean Lamarche répond que sa mission économique était sa troisième depuis son arrivée à la mairie et qu'il a fait un point de presse sur ce sujet, qu'il ne l'a pas cachée. Il prépare un document synthèse qu'il pourra partager à celles et ceux que cela peut intéresser. Mme Albernhe-Lahaie affirme avoir demandé depuis plusieurs semaines une amélioration de la communication afin de ne pas apprendre les événements importants par les médias. M. Lamarche répond qu'il faut effectivement améliorer la communication parce qu'il a lui-même appris les consultations de Mme Albernhe-Lahaie dans les médias.</p>
Décision : s. o.	
Responsable de l'exécution : s. o.	
Échéancier / suivi : s. o.	
Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.	
Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.	

Point de l'administration publique

Sujet	<p>Suivi et priorisation des points de l'ordre du jour des sessions de travail / Direction générale Le sujet est reporté après l'adoption du POP et du PODG.</p> <p>Diffusion sur le Web des enregistrements Teams des plénières et du lac-à-l'épaule budgétaire / M. François Vaillancourt M. François Vaillancourt revient sur la décision qui a été prise par le conseil de ne pas webdiffuser les deux journées du lac-à-l'épaule budgétaire ni les plénières. M^e François Bélisle propose que les journalistes soient présents aux prérencontres budgétaires pour que la population soit au fait des débats et des discussions. À des fins d'archivage, il souhaite que les plénières soient enregistrées. M. Vaillancourt répond que des comptes rendus des plénières sont rédigés. Selon M^e Bélisle, ce n'est pas suffisant et il réitère sa demande que les plénières soient enregistrées de facto.</p> <p>M. Jean Lamarche annonce qu'il a participé à une rencontre du caucus des grandes villes sur le pacte fiscal.</p>
Décision : s. o.	
Responsable de l'exécution : s. o.	
Échéancier / suivi : s. o.	
Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.	
Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.	